

ASSEMBLÉE NATIONALE
27 février 2020

SOUVERAINETÉ CULTURELLE À L'ÈRE NUMÉRIQUE - (N° 2488)

Adopté

AMENDEMENT

N° AC1202

présenté par
Mme Piron, rapporteure et Mme Bergé, rapporteure

ARTICLE 59

À la fin de la deuxième phrase de l'alinéa 65, substituer aux mots :

« l'institut »

les mots :

« la société ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.